

ACCESSIBILITÉ DES ERP - COMMENT GÉRER L'APRÈS AD'AP

Mettre en place les outils de suivi de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

1 JOUR , 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE64

Objectifs de la formation

- Acquérir la méthode et les outils nécessaires au suivi opérationnel des Ad'AP
- Intégrer la qualité d'usage des bâtiments dans la démarche de mise en accessibilité

Animée par

- LAOT Gilles
Directeur ,
D'ABORD SIMPLE
- GOUTTE Cyril
Responsable de l'unité Politique de
l'Accessibilité, Correspondant départemental
accessibilité,
DDT AIN

Public concernés

- DGA ; DGS ; DGST ; Responsable des services Urbanisme, Bâtiment, Accessibilité ; Services Sociaux ; CCAS, MDP ; Personnel des SDIS et prévention sécurité

Dates

Critères d'admission

- Connaître la réglementation relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Prérequis

Retour sur la définition des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

- Distinguer les différentes formes d'Ad'Ap : durée, établissements recevant du public concernés, etc.
- Connaître les pénalités encourues selon les manquements constatés

Assurer le suivi opérationnel des Ad'AP: méthodes et outils

- Connaître les différentes procédures administratives : Ad'AP de durée 1 à 3 ans ou de 4 à 9 ans
- Quelles relations entretenir avec les commissions communales ou intercommunales d'accessibilité
- Rechercher un partenariat avec les associations de personnes handicapées et avec le public
- Vérifier la cohérence des mesures concernant les ERP avec les Plans d'Action de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics (SDA)
- Intégrer la formation du personnel dans le plan d'action
- Informer des actions achevées pour rendre l'accessibilité

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

■ Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT
■ Entreprises privées	990,00 €HT
■ Communes < 40 000 habitants	590,00 €HT

plus opérationnelle

Prendre en compte les aléas et les contraintes intervenant en cours de chantier

- Distinguer les différents aléas et contraintes possibles: appel d'offre infructueux, découverte de matériaux amiantés, défection d'une entreprise, manque de financement, etc.
- Faire une demande de prorogation des délais d'exécution de l'Ad'AP
- Connaître les conditions de recevabilité de la demande

Comment mettre en place et utiliser le registre d'accessibilité pour des ERP soumis ou non à un Ad'AP

- Connaître son utilité
- Lister et rassembler l'ensemble des pièces concernant l'Ad'AP et les attestations d'accessibilité : autorisations de travaux et dérogations obtenues, ...
- Faire l'inventaire des contrats d'entretien des équipements en lien avec l'accessibilité
- Documenter les actions mises en œuvre pour la formation du personnel d'accueil
- Définir le mode de présentation du registre : format papier ou format numérique
- Connaître les avantages et inconvénients de chaque solution

Cas pratique

- Comment dépasser la réglementation et promouvoir la « qualité d'usage » des bâtiments
- Choisir ou non de faire reconnaître un bâtiment ou un

